

TVA : Détecter les risques sur les dossiers



Présentiel



1 jour



12 personnes max

PUBLIC

- Commissaire aux comptes
- Expert-comptable
- Collaborateurs

LIEU

TERRA GESTION – 3 avenue du Général de Gaulle LISSES 91021 EVRY
cedex – Tél : 01 84 18 00 10

PROFIL DU FORMATEUR

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Éviter les pénalités liées à la TVA
- Éviter les conséquences de TVA facturée à tort
- Sécuriser les opérations économiques

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Éviter les pénalités liées à la TVA
- Éviter les conséquences de TVA facturée à tort
- Sécuriser les opérations économiques

CONTENU

PREAMBULE

La TVA est un impôt économique et très logique. En rappelant les mécanismes et les grilles de lecture applicable à la TVA, il donne aux participants les outils qui permettent une analyse et une résolution des difficultés au cas par cas.

Il traite des principales difficultés rencontrées en matière de TVA et des risques attachés : cadeaux, subventions, holdings, débours, universalités de biens, livraisons intracommunautaires, déduction...

Il tient compte des évolutions récentes d'origine légale :

- Les mesures d'urgence Quick Fixes
- La réforme des ventes à distances
- Le régime des acomptes
- ...

Mais aussi jurisprudentielles :

- Transmission d'une universalité de biens
- Option sur les locaux nus à usage professionnels
- TVA sur les terrains à bâtir
- ...

QUESTIONS TRAITEES :

I / Les risques liés au champ d'application

A. Livraisons de biens et prestations de services

1- Livraisons de biens

2- Prestations de services

3- Opérations complexes

B. Opérations à titres onéreux

1- Cadeaux

2- Subventions

3- Refacturation des congés payés

C. Notion d'assujetti et de redevable

1- Opérations économiques

2- Assujettis redevables

3- Exonérations

4- Dispenses

5- Assujettissement par la Loi

6- Options

7- Assujetti agissant en tant que tel

II / Les risques liés au calcul et au paiement

A. Facturation

1- Défaut de facturation

2- Piste d'audit-fiable

3- Facturation à tort

B. Base

1- TVA sur marge

2- Débours

C. Taux

D. Redevable

1- Règle générale

2- Inversion du redevable

E. Exigibilité

1- Bons d'achat

2- Acomptes

F. Déclaration

III / Les risques liés à la déduction

A. Coefficients de déduction

B. Cas de sociétés holdings

C. Coefficient d'admission

D. Régularisation

IV / Risques liés à la territorialité

A. Qualification de l'opération

B. Exonération des livraisons intracommunautaires

- 1- Preuve du transport
- 2- Numéro de TVA intracommunautaire du client
- 3- État récapitulatif des clients

C. Auto-liquidation des acquisitions

- 1- Auto-liquidation par des non redevables
- 2- Schémas frauduleux

D. Traitement des ventes à distance

- 1- Guichet unique
- 2- Régime des petits opérateurs

E. Auto-liquidation des importations

- 1- Confusion avec d'autres opérations
- 2- Formalisme

F. Régime des prestations de services

- 1- Prestations de droit commun
- 2- Prestations dites localisables

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Illustration des concepts par des infographies
- Cas pratiques par l'application Wooclap

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, etc.) au bon déroulement de la formation.

- Diaporama au format électronique
- Documentation
- Test de validation des connaissances
- Support dématérialisé

Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Questionnaire de validation des acquis.
- Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

MODALITÉS D'ACCÈS

En cas de situation de handicap, contacter le référent : Annie CLEMENCON - contact@aecc91.com

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), AECC 91 s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,...) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.